

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROANNE - 4201 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/07/2024 - 2488 - 2016 D 00227 - 824 485 619 - A 2 R



1

BILAN - ACTIF

N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : A2R SELARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 75 Rue du Général GIRAUD		42300 ROANNE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 82448561900012		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31122023	
		N-1 31122022	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Capital Quotient

* Des annexes prévues par le règlement de la loi n° 70-561 du 13 juillet 1970, le dossier N° 000695 en Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A2R SELARL		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :4...139.....)	DA	4 139	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	600	600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	101 889	40 591
	Report à nouveau	DH	(88 683)	(89 000)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	446 873	570 299
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	464 818
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	15 522	46 453
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	237 601	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	85 809	33 315
	Dettes fiscales et sociales	DY	52 482	352 892
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	391 413	432 660
Ecart de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	856 231	960 150
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	391 413	417 142
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052 2024

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A2R SELARI		Néant ☐ *					
		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens* services*	FD	FE	FF			
		FG	3 692 643	FH	3 692 643	3 858 806	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 692 643	FK	3 692 643	3 858 806	
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO	25 860	33 060	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	34 795	34 162	
	Autres produits (1) (11)			FQ		5	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	3 753 299	3 926 033
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	757 510 667 800	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	18 649 22 599	
	Salaires et traitements*				FY	1 484 669 1 666 083	
	Charges sociales (10)				FZ	877 039 811 818	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo	- dotations aux amortissements*	dont fonds de commerce	HS	GA	12 429 14 552
			- dotations aux provisions			GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)				GE	723 (4)	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	3 151 020 3 182 848	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)				GG	602 279 743 185		
opérations en tranches	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	148 338	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	148 338	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(148) (338)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)				GW	602 131 742 847		

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053 2024

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A2R SELARL				Néant ☐ *			
				Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	50 800		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	50 800		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 519 35		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	27 994		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 519 28 029		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(2 519) 22 771		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	152 739 195 319		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 753 299 3 976 833		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 306 426 3 406 534		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	446 873 570 299		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *		HP		
			- Crédit bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	34 795 34 162	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	A2	643 903 738 505	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	45 358	obligatoires	A9	598 545
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin	A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
AMENDE				105			
DOUBLON PAIEMENT				2 414			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

A2R SELARL
42300 ROANNE

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 856 231.26 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 692 643.28 Euros et dégageant un bénéfice de 446 872.56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	108 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	12 000		
Installations générales agencements aménagements divers	103 112		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 361		
TOTAL	123 473		
Prêts, autres immobilisations financières	120		
TOTAL	120		
TOTAL GENERAL	231 593		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			108 000	108 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			12 000	12 000
Installations générales agencements aménagements divers			103 112	103 112
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 361	8 361
TOTAL			123 473	123 473
Prêts, autres immobilisations financières			120	120
TOTAL			120	120
TOTAL GENERAL			231 593	231 593

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		12 000			12 000
Installations générales agencements aménagements divers		23 346	10 391		33 737
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 235	2 038		5 274
TOTAL		38 581	12 429		51 011
TOTAL GENERAL		38 581	12 429		51 011
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers		10 391			
Matériel de bureau informatique mobilier		2 038			
TOTAL		12 429			
TOTAL GENERAL		12 429			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000	6 000			6 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
ACQ. PATIENTELE	108 000			108 000	
Total	108 000			108 000	

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	227 445
Total	227 445

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 757
Dettes fiscales et sociales	47 051
Total	99 812

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	67 784
Total	67 784

A2R
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 75 Rue du Général Giraud, 42300 ROANNE
824 485 619 RCS ROANNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2023

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 446 873 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	446 873 euros
Au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 0 euro	88 683 euros
A titre de dividendes aux associés	350 000 euros
Le solde	8 190 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 110 079 euros.	

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 507,37 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 349 492,63 euros.

Le paiement des dividendes est effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

En outre l'Assemblée générale rappelle qu'il existe des clauses de répartitions inégalitaires des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

71 960,00 euros, soit 11,99 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 71,96 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 71 888,04 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

500 000,00 euros, soit 100,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 600,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 499 400,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

420 000,00 euros, soit 84,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 180,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 419 820,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de David
CLEVENOT (+33661592045)
Date : 26/06/2024 20:08:30
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS :
550252

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de
Matthieu CLERC (+33643015362)
Date : 26/06/2024 20:07:14
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS :
247990

Pour copie certifiée conforme

La Gérance

**M. Matthieu CLERC, M. David
CLEVENOT, M. Alexandre DOMINE,
M. Bernard MOYROUD, M. Gilles
AUGEUL et Mme. Claire MENDOLIA**